

INAUGURATION DU CMPP DE BORDEAUX

ACTION SOCIALE SNCF

GRÂCE À L'UNSA, DES AVANÇÉES POUR LES PARENTS CHEMINOTS !

À la suite de la décision de la direction de fermer les cinq dernières structures éducatives SNCF en 2022, les représentants siégeant à la CO-FASS ont porté avec conviction et pugnacité la demande d'ouverture de deux nouveaux CMPP, revendication de longue date du Pôle protection sociale de la fédération UNSA-Ferroviaire.

7

septembre est la date à laquelle a eu lieu l'inauguration du CMPP de Bordeaux, en présence de la directrice d'Optim'Services.

C'est en toute cohérence que deux adhérents de l'UNSA-Ferroviaire ont répondu favorablement à l'invitation de la direction pour participer à l'inauguration du Centre médico-psychopédagogique (CMPP) de Bordeaux.

Nous souhaitons la bienvenue aux professionnels récemment embauchés pour constituer cette nouvelle équipe et leur adressons tous nos vœux de développement ! Nous invitons les parents de la région Nouvelle-Aquitaine à solliciter leur expertise dans la prise en charge de leurs enfants et pour conseil dans l'exercice de la parentalité. ...

FOCUS SUR LA CO-FASS



Créée par l'accord d'entreprise du 1^{er} août 1986, la Commission du fonds d'action sanitaire et sociale de la SNCF réunit la direction du Groupe public unifié et les représentants des bénéficiaires du FASS, désignés par les organisations syndicales. Cette instance nationale conventionnelle du GPU est consultative : les organisations syndicales proposent et la direction décide. Elle se réunit chaque trimestre en plénière et comporte de multiples sous-commissions et groupes de travail intermédiaires qui traitent des offres, des prestations et de l'utilisation des ressources du FASS SNCF au bénéfice des salariés, pensionnés et ayants droit.



L'ESSENTIEL D'UN CMPP

Les CMPP sont des structures d'écoute et d'accompagnement par des spécialistes de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, soumis au secret médical et / ou professionnel (médecins pédopsychiatres, psychothérapeutes, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens et secrétaires-assistantes). Les CMPP accompagnent les salariés et leurs enfants (de la naissance

jusqu'à 20 ans) pour des motifs de consultation très divers liés aux difficultés de l'enfant (maladies somatiques, psychiques, difficultés relationnelles, comportementales, désinvestissement de la scolarité / des études, addictions, délinquance, etc.) et / ou à des événements familiaux (naissance, deuil, difficultés de couple, de relations intrafamiliales, situations de conflit, de séparation, etc.).

UN 9^e CENTRE À NANTES

L'Action sociale SNCF propose huit CMPP implantés à Dijon, Lille, Lyon, Paris, Metz, Nevers, Marseille et Bordeaux. La couverture du Grand Ouest, revendiquée depuis des années par l'UNSA, devrait aboutir d'ici la fin de l'année avec l'ouverture d'un CMPP à Nantes.

UN ACCÈS SANS AVANCE DE FRAIS POUR TOUS LES SALARIÉS DU GPU ET AVEC DES DÉLAIS COURTS

POUR MÉMOIRE

L'UNSA-Ferroviaire a revendiqué et obtenu de la direction SNCF le financement sur fonds propres du FASS.

AGENTS CONTRACTUELS

Pour vous, l'UNSA a obtenu l'accès permanent et sans avance de frais dès la fin 2022 !



POUR L'UNSA

Nos élus dénoncent et déplorent avec régularité la dégradation de l'offre de soins pour l'ensemble de la population, qui se traduit notamment par des délais d'attente intolérables. Notre action permet

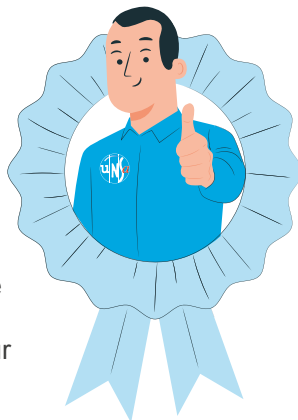
aux parents cheminots d'obtenir un RDV en quelques semaines là où il faut patienter des mois, voire des années avant d'avoir une prise en charge dans les services de droit commun.

AGENTS AU STATUT

Pour vous, la CPR compense les frais au titre de la branche maladie du régime spécial, les coûts annexes de fonctionnement étant supportés par le FASS.

L'UNSA, ENTENDUE

Vous pouvez compter sur l'UNSA-Ferroviaire, première organisation syndicale représentative au sein de l'Action sociale SNCF, pour obtenir des droits nouveaux pour tous les salariés du ferroviaire.



INFOS PRATIQUES

Pour toute question concernant les CMPP, vous pouvez écrire à action.social@sncf.fr ou appeler le numéro vert de l'Action sociale SNCF : 08 00 20 66 20.



UNSA-FERROVIAIRE